

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

PARAISSANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES	TARIF DES ABONNEMENTS				ANNONCES ET AVIS DIVERS	
Pour les abonnements et les annonces s'adresser au directeur de l'Imprimerie nationale à Rufisque.	VOIE NORMALE		VOIE AERIEENNE		La ligne 1.000 francs	
	Six mois	Un an	Six mois	Un an		
Les annonces doivent être remises à l'Imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance.	Sénégal et autres Etats de la CEDEAO		15.000f	31.000f.	-	-
	Etranger : France, RDC R.C.A. Gabon, Maroc. Algérie, Tunisie.		-	-	20.000f.	40.000f
Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 175 francs	Etranger : Autres Pays				23.000f	46.000f
	Prix du numéro Année courante		600 f	Année ant.	700f.	
	Par la poste :		Majoration de 130 f par numéro			
	Journal légalisé		900 f	-	Par la poste	-
					Compte bancaire B.I.C.I.S. n° 1520 790 630/81	

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

LOIS

2021	
12 avril.....	Loi n° 2021-25 portant sur les prix et la protection du consommateur 912
08 juin.....	Loi n° 2021-26 modifiant les articles 10 et 13 de la loi n° 2017-26 du 13 juillet 2017 abrogeant et remplaçant certaines dispositions de la loi n° 67-42 du 30 juin 1967 portant Code des Pensions militaires d'invalidité, modifiée 931
08 juin.....	Loi n° 2021-27 modifiant la loi n° 81-52 du 10 juillet 1981 portant Code des Pensions civiles et militaires de retraite, modifiée 932

DECRETS

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

2021	
16 juin.....	Décret n° 2021-827 relatif aux inspections internes des ministères 932

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

2021	
11 juin.....	Décret n° 2021-754 déclarant d'utilité publique le Projet Navigation sur le fleuve Sénégal, désignant et déclarant les immeubles domaniaux nécessaires à sa réalisation ainsi que le retrait de tous les droits concédés, prononçant la désaffectation des terrains du Domaine national situés dans la même emprise et prescrivant leur immatriculation au nom de l'Etat 935

2021	
11 juin.....	Décret n° 2021-755 déclarant d'utilité publique le projet de construction de Postes de Contrôle Juxtaposés au pont Transgambien (PCJ), prononçant la désaffectation des terrains du domaine national situés sur son emprise et prescrivant leur immatriculation au nom de l'Etat, prononçant le retrait des autorisations concédées sur les terrains du Domaine public impactés 936
11 juin.....	Décret n° 2021-756 déclarant d'utilité publique le projet de construction du marché d'intérêt sous régional de Kaolack et prononçant le retrait des baux concédés sur le site, d'une superficie de 05 ha, à distraire du titre foncier n° 5796/KL au profit de la coopérative des agents du centre des services fiscaux de Kaolack et de la division régionale de l'urbanisme de la même localité 937

PARTIE NON OFFICIELLE

Annonces	938
----------------	-----

PARTIE OFFICIELLE

LOIS